



CONSEIL D'ADMINISTRATION PROMBAS NR. 6 - 151012

Présents :

A. Welvaarts, président
J-P Delchef, vice - président
P. Flament, administrateur
L. Lopez, administrateur
P. Deleye, administrateur
K. Umans, secrétaire

1. Ouverture du compte bancaire: le CdA donne mandat à MM Welvaarts et Delchef d'ouvrir un compte en banque au nom de la fondation auprès de BNP Paribas Fortis.
2. Répartition des frais
Mr Welvaarts présente un aperçu des frais générés par la création de la fondation jusqu'à présent et préfinancés par la VBL. Il propose que l'AWBB en prenne 50% à charge. Le CdA approuve la proposition. Mr Delchef demande toutefois une copie des documents qui justifient les dépenses. Il est demandé à la VBL de les transmettre à l'AWBB. A l'avenir, toute dépense devra être approuvée préalablement par le trésorier-général qui tiendra compte des décisions du CdA.
3. Calendrier des réunions
Les administrateurs s'accordent pour utiliser le plus souvent possible le document type pour mettre les points à l'ordre du jour du CdA.

Planning des prochaines réunions:

151116 à 17h00

151207 à 18h00

Pour le calendrier des réunions 2016 (1er semestre), une proposition sera présentée lors de la prochaine réunion.

4. Confirmation des décisions

En application de l'article 5 des statuts, le CdA confirme toutes les décisions qui ont été prises, conjointement, par les membres fondateurs de la fondation, l'AWBB et la VBL, depuis le 15 juin 2015 jusqu'à aujourd'hui et qui sont reprises dans les procès-verbaux des réunions de concertation que les 2 parties ont tenues, plus précisément les 150622, 150817, 150831 en 150921. Cette approbation

vaut également pour les décisions qui ont été prises selon ce qui a été indiqué dans les procès-verbaux par exemple par le département compétition.

5. Publication des rapports

Mr Delchef fait part du fait qu'il est possible que certaines imprécisions puissent subsister dans les procès-verbaux après à la traduction de ceux-ci. Le CdA décide que les procès-verbaux qui ont été approuvés peuvent encore être modifiés mais que cela doit être fait avant leur publication. Compte tenu des circonstances particulières, il est décidé que la publication de tous les procès-verbaux, en ce compris le procès-verbal de ce jour, doit avoir lieu conjointement et en même temps sur les sites de l'AWBB et de la VBL. Action MM Lopez et Umans.

6. Approbation de la liste des contributions et rétributions

J.P. Delchef fait remarquer que cette liste n'a pas fait l'objet d'une approbation du CdA.

Le président rétorque qu'elle a été implicitement approuvée par l'approbation du livret de compétition. Après discussion, le conseil d'administration décide de mettre ce point explicitement à l'ordre du jour de la prochaine réunion afin de prévoir une approbation explicite.

7. Convention générale AWBB -VBL: Mr Welvaarts doit encore finaliser le texte adapté

L'approbation sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CdA.

8. Rapport du département compétition du 12 octobre 2015: Mr Deleye parcourt quelques points qui ont été discutés et les décisions qui ont été prises. Plus précisément, la publication des résultats via I-frame (Mr Umans va prendre contact avec WisseQ pour trouver une solution), le contrôle des feuilles de matches (la réception et l'envoi à Mr Michiels ont été discutés), le statut du joueur espoir (précision dans le prochain livret de compétition), la problématique et la publicité des listes de joueurs, des licences technique, résultats, classements, etc. Mr Umans en collaboration avec Mr Deleye, prendra une initiative pour voir comment les clubs de l'AWBB peuvent recevoir un accès à l'application « smart-client. »

9. Application de l'article 4.12 paragraphe 2 : équipements des joueurs : Il convient de rappeler aux clubs quelles sont les règles qui sont d'application dans les compétitions Prombas. Mr Deleye va rédiger un projet de texte, coordonner la traduction avec Mr Flament et initier la communication vers les clubs.

10. Structure du livret de compétition : Enumération de tous les points qui exigent un point d'attention en vue de l'édition 2016-2017. La date butoir pour le nouveau projet est le 1^{er} janvier 2016. Ainsi le CdA constate que la réglementation pour les joueurs étrangers doit être clarifiée et que la notion de procédure à l'amiable doit être formellement implémentée.

11. Live Stats: Mr Umans présente la situation actuelle d'où il ressort que différents clubs ne répondent pas encore aux attentes. Le CdA comprend d'une part que les clubs ne bénéficient pas toujours, dans leurs installations, de l'autonomie nécessaire au niveau technique pour y remédier mais d'autre part, il constate qu'il y a certains clubs qui ne fournissent pas les efforts nécessaires. Pour la saison en cours, le CdA ne peut pas imposer pas d'obligations en la matière.

12. Paiement du 3^{ème} arbitre pour la compétition U21 : accord que les frais du troisième arbitre soient pris en charge par les 3 ligues : chacune pour 1/3. Le secrétaire demandera la confirmation à la SL.

13. Conseils judiciaires.

Mr Warnants est nommé en qualité de juge

Les décisions qui doivent être prises par les conseils judiciaires seront publiées sur les sites de l'AWBB et de la VBL dans le même environnement protégé où les décisions des organes judiciaires des 2 ligues sont publiées, toutefois au sein d'une section distincte. Il faut qu'il soit clair qu'il s'agisse des décisions des conseils judiciaires de Prombas.

La confirmation formelle des normes de sanctions, déjà approuvées, doit être mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

14. Arbitrage

:

Il doit être vérifié si la version finale de la convention NDR doit subir encore de nouvelles modifications au vu de la conclusion des contrats avec les referees de la SCL. Mr Welvaarts suit ce point.

Achat de nouveaux équipements : dossier en continuation

L'état du dossier "contrats refs SCL" est commenté.

A. Welvaarts
Rapporteur